Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 158-DAE Subventions (30.000 euros) et convention avec l'association We Love Green.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement et d'investissement à l'association We Love Green et lui demande l'autorisation de signer une convention au titre de l'attribution d'une subvention d'investissement ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère:

- Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention au titre de l'attribution d'une subvention d'investissement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association We Love Green, 173/175 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.
- Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association We Love Green pour ses équipements dans les bonnes pratiques environnementales et évènementielles au service d'un festival populaire. SIMPA 51961 2019-08560.
- Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 15.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2019 de la Ville de Paris.
- Article 4 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association We Love Green pour la promotion et la programmation d'artistes en développement dans le cadre de son festival parisien en 2019. SIMPA 51961 2019-04259.

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant de 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO